



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 45083

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les dispositions de la circulaire du 14 août dernier instaurant un dispositif d'aide financière aux éleveurs spécialisés en production de la viande bovine, laquelle cependant n'intègre pas les prêts MTS-CUMA pour le matériel d'élevage. La profession considère qu'il s'agit d'une injustice, dans la mesure où les CUMA ont eu à investir dans la mécanisation sur la production bovine. Par ailleurs, il ne peut y avoir une discrimination entre un agriculteur ayant bénéficié de prêts pour l'achat de matériel, et qui pourra prétendre à une aide, par rapport à un autre, ayant investi avec une CUMA sur le même matériel, et qui serait exclu des aides. Il lui demande en conséquence, s'il envisage de modifier la circulaire en cause, afin d'intégrer dans le dispositif d'aide à la production bovine les prêts MTS-CUMA.

Texte de la réponse

Les mesures financières prévues par la circulaire du 14 août 1996 en faveur des éleveurs spécialisés à plus de 50 % de leur activité en production de viande bovine ont été conçues pour alléger les charges financières propres des exploitations, individuelles ou sociétaires, et non celles des structures auxquelles elles participent. Ainsi, c'est l'appréciation du degré de spécialisation des exploitations en viande bovine au regard de leurs différents types de production qui conditionne leur accès au dispositif. Un tel critère ne serait pas pertinent pour une coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA). Bien entendu, les exploitations participant à une CUMA, et qui répondent aux critères d'éligibilité du dispositif, sont admises au bénéfice de ces mesures en ce qui concerne l'endettement bonifié qui leur est propre.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45083

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5849

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1334